



Renseignement relatif à un droit de garde

Par **elobd**, le **04/01/2010** à **07:29**

Bonjour,

Je suis l'heureuse maman d'un bébé de 7 mois. Le père et moi sommes séparés et sommes prochainement convoqués au tribunal pour fixer le montant de la pension alimentaire et officialiser un mode de garde.

Le problème est que le père de mon fils a déjà un petit garçon d'une première union au comportement violent et agressif (trop de dessins animés violents à son actif, vie instable car sa mère a 3 enfants de 3 pères différents vivant tous chez la grand mère).

Je pense qu'il est jaloux de mon fils et qu'il a du mal à extérioriser tout ce qu'il renferme. Nous avons déjà essayé de discuter avec lui mais rien n'y fait, dès que nous avons le dos tourné, je l'ai déjà vu essayer d'étouffer mon bébé lorsqu'il avait 3 mois avec un mouchoir plein de rhume; dernièrement il l'a frappé avec un carton de papier cadeau pour imiter un héros de dessins animés.

Le père ne le réprimande pas et ne se préoccupe nullement de ces agissements inquiétants sur notre bébé sous prétexte qu'il n'était pas témoin de la scène.

Face à cette négligence de sa part, suis je en droit de demander au juge que le père de mon fils ait la garde de notre enfant un week end sur deux mais seulement les week ends ou il n'a pas la responsabilité de son aîné (au moins jusqu'à ce que mon fils atteigne l'âge de 3 ans et soit en âge de s'exprimer)? Quite à baisser le montant de la pension alimentaire, cela m'est égal.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **04/01/2010** à **09:49**

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau de SAINT PIERRE LA REUNION
28 Rue Augustin Archambaud - 97410 SAINT PIERRE
Téléphone : 02.62.25.05.29 [fluo]

Bonjour, meme si le recours à un avocat n'est pas obligatoire, il serait néanmoins judicieux dans votre cas de consulter un avocat (ci-dessus adresse de l'Ordre des Avocats à Saint Pierre), ils vous expliqueront comment procéder, bonne année 2010 à vous.